

AR PREFECTURE

016-200054047-20160405-2016_04_05_19-DE
Reçu le 07/04/2016

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Crée un poste d'adjoint technique de deuxième classe à temps non complet 10h/35h à compter du 1^{er} Mai 2016 ;
- Supprime un poste d'adjoint technique de deuxième classe à temps non complet 6.28h/35h à compter du 1^{er} Mai 2016 ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout acte utile à l'exécution de cette décision.
- Modifie le tableau des effectifs.



Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 7 avril 2016

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens